



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**



## Communiqué de presse

### **La santé des élèves mérite mieux que des instrumentalisation politiques !**

L'Assemblée nationale, dans le cadre de l'examen du projet de loi 3DS -différenciation, décentralisation, déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale-, vote l'article 41A qui vise à « *étudier dans les 6 mois les perspectives du transfert de la médecine scolaire aux départements* ».

93% des infirmières de l'Éducation nationale luttent depuis de nombreux mois contre l'externalisation de la santé à l'école présente dans ce projet de loi 3DS car ce transfert de compétences ne permettra pas « *d'accroître la performance de la santé scolaire grâce à un pilotage départemental* » mais nuirait gravement à l'objectif ambitieux posé par la loi à l'École : celui de la réussite scolaire.

Les services de protection maternelle et infantile et la politique de santé à l'école sont deux pôles qui servent de façon complémentaire l'amélioration de la santé des jeunes, une priorité reconnue de la Nation qu'il convient de renforcer et non de confondre même s'il est vrai qu'ils ont des points communs, et notamment la faiblesse de l'action publique qui les sous-tend.

Face à une opposition massive et argumentée des personnels concernés, cette décentralisation avait disparu du projet gouvernemental. Elle est revenue par la fenêtre au Sénat. Il n'est pas étonnant que les représentants des territoires agissent pour renforcer le pouvoir et l'action des collectivités, mais tous, et en particulier le gouvernement, doivent garder à l'esprit l'importance et l'impérieuse nécessité d'accroître la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale en matière de promotion de la santé.

Les élèves, leurs familles, et l'ensemble de la communauté éducative réaffirment l'importance de la politique éducative sociale et de santé en faveur de l'élève. Nous refusons donc tout scénario de décentralisation qui « *s'entendrait sur la totalité du champ, médecins et infirmières y compris dans les établissements scolaires* ».

Attachés à l'efficacité des services publics, nous nous opposons également à ce que l'amendement ajouté par une députée, ancien médecin scolaire, ne revienne à défendre une réorganisation de type service de santé scolaire, statutairement favorable à certains personnels de santé mais délétère pour les élèves et leur réussite scolaire.

Loin des clichés et des évaluations hasardeuses, la crise sanitaire que nous traversons à plus que démontré la pertinence et l'efficacité des infirmières de l'Éducation nationale au sein des établissements, sous l'autorité hiérarchique des chefs d'établissements.

**L'École, les élèves et leurs familles ont besoin de moyens à la hauteur des enjeux, et non d'une décentralisation de la politique éducative de santé destinée à masquer le désinvestissement de l'État !**

Paris, le 17 décembre 2021.

Contacts presse : Saphia Guerreschi -06 87 89 13 34